

## TITULAIRES REMPLACANTS : DE NOUVELLES MENACES ?

Les actuels TZR viennent de recevoir un courrier du Recteur leur demandant d'exprimer leurs préférences pour la phase d'ajustement de début juillet.

A quoi bon ? En effet, les TZR souhaitant des affectations à l'année avaient déjà eu l'occasion de les exprimer sur SIAM lors de la collecte des vœux pour le mouvement intra-académique !

En fait, " l'intérêt " de ce courrier réside dans sa dernière partie intitulée " Valorisation des compétences ". L'on y propose ni plus ni moins que d'être bivalent (thème qui était évoqué dans les documents préparatoires au fameux " Grand débat " et, par ailleurs, idée qui ne semblait pas choquer un de nos récents ministres). Il est vrai que c'est déjà ce que l'administration impose à un certain nombre de collègues (ex : de physique appliquée vers les sciences physiques, de l'électrotechnique vers la technologie... ) !

Il ne faut pas hésiter à répondre " non " ; cela ne risque en aucune manière d'avoir pour ces collègues des conséquences négatives (comme certains en ont déjà exprimé la crainte).

L'administration questionne également les TZR sur d' "autres compétences particulières " éventuelles. On peut comprendre que quelqu'un possédant des diplômes de FLE (français langue étrangère) les fasse valoir d'autant que les besoins sont réels et en croissance continue. Plus discutable est le deuxième exemple mis en avant, à savoir les langues étrangères ; en effet, quand bien même serait-on natif de tel ou tel pays, cela ne garantit pas la capacité d'enseigner sa langue maternelle ! Comment l'administration compte-t-elle vérifier les compétences réelles ? Cette vérification, si elle a lieu, se fera-t-elle a posteriori ?

En tout cas, une chose est claire, l'administration veut " rentabiliser " au maximum les TZR. S'agit-il de décourager ceux qui le sont encore malgré les coups déjà portés (cf. suppression des bonifications spécifiques) afin que le remplacement soit seulement dévolu aux non-titulaires plus " souples " d'utilisation et moins " coûteux " (cf. pas d'ISSR ni même de frais de déplacement) ?

Il est à craindre que cela ne fasse que préfigurer d'autres attaques qu'encourage la LOLF (loi d'orientation portant loi de finance)...

Précisons pour conclure que les " nouveaux " TZR nommés lors du mouvement intra-académique (14 et 15 juin) recevront aussi cette fiche qui est à renvoyer au Rectorat pour le 25 juin.

Jean Claude RICHOLLEY

### RAPPEL

Pour le dernier Conseil d'Administration de l'année, si votre Chef d'établissement ne le fait pas, pensez à faire mettre à l'ordre du jour les points suivants:

- politique d'établissement pour le recrutement des assistants d'éducation, nombre et nature des postes demandés ( surveillance, TICE, AVS ... )
- modifications du règlement intérieur après la parution de la circulaire laïcité. On peut se reporter au courrier du S1 n°9 19 mai 2004 (nous pouvons vous le faire parvenir).

Dans les deux cas, il doit y avoir vote.

Patrick SARRAZIN

## CAPA REVISION DES NOTES ADMINISTRATIVES

En ce qui concerne les personnels enseignants (agrégés, certifiés, pège), ce sont 24 demandes de révision de la note administrative qui ont été examinées (plus 5 dont les demandes portaient sur les " pavés " ou l'appréciation).

Il y a eu 8 collègues dont la note a été remontée.

Cette CAPA a été l'occasion de " découvrir " le Recteur.

Pour l'avenir, il faut que les collègues sachent qu'il leur faut adresser au rectorat toute pièce justifiant de leur contestation sans quoi le Recteur ne veut pas en " entendre parler ". De même, il a refusé de revoir la situation des collègues qui, notés bassement l'an passé ou même avant, demandaient cette année un " rattrapage " à ce titre ; la notation est annuelle et l'on ne doit examiner que les contestations liées à la notation de l'année.

Plus que jamais, les collègues ont intérêt à être attentifs et à ne pas hésiter à introduire un recours.

## ACCES A LA HORS CLASSE DES CERTIFIES

Barre du dernier promu : 243 points (date de naissance : 17/07/1955)

A titre indicatif, la barre était de 244 points l'an passé pour un contingent similaire.

Quelle sera la barre l'an prochain ? Il est toujours difficile de le " pronostiquer " d'autant plus que nous avons des craintes de voir les contingents offerts pour l'accès à cette hors classe diminuer sérieusement ces prochaines années en particulier à cause de la Loi Organique portant Loi de Finance (la LOLF) qui prévoit de globaliser certains crédits ; il faudrait ainsi choisir entre recrutements et revalorisation des carrières.

Une fois de plus, ce sont les enseignants qui risquent fort de pâtir de ces mesures. C'est inacceptable !

### L'Ecole ne doit-elle pas être un espace laïque protégé de la pression marchande ?

Dans un précédent bulletin\* nous abordions l'expérimentation d'un système de soutien privé et payant par Internet (Paraschool) proposé à certains lycées de l'académie. Certains établissements ont refusé cette évaluation, après consultation des enseignants ou vote défavorables en conseil d'administration; d'autres ont accepté. Les collègues qui ont pris le temps de critiquer ce dispositif ont émis, en plus des problèmes de principe, des avis très négatifs concernant l'évaluation pédagogique.

Aujourd'hui, des collèges de la Marne sont sollicités. Ainsi après le conseil régional, le Conseil Général de la Marne serait prêt à payer ce « service » aux élèves.

Nous avons questionné Mme l'Inspectrice d'académie sur les modalités de mise en place de cette expérimentation en collège et nous lui avons fait part de nos réserves. Au moment où nous écrivons nos interrogations sont restées sans réponse.

Dans l'attente d'autres informations, nous appelons les collègues à la vigilance.

Liliane CORTON

\* bulletin académique n°230 avril 2004